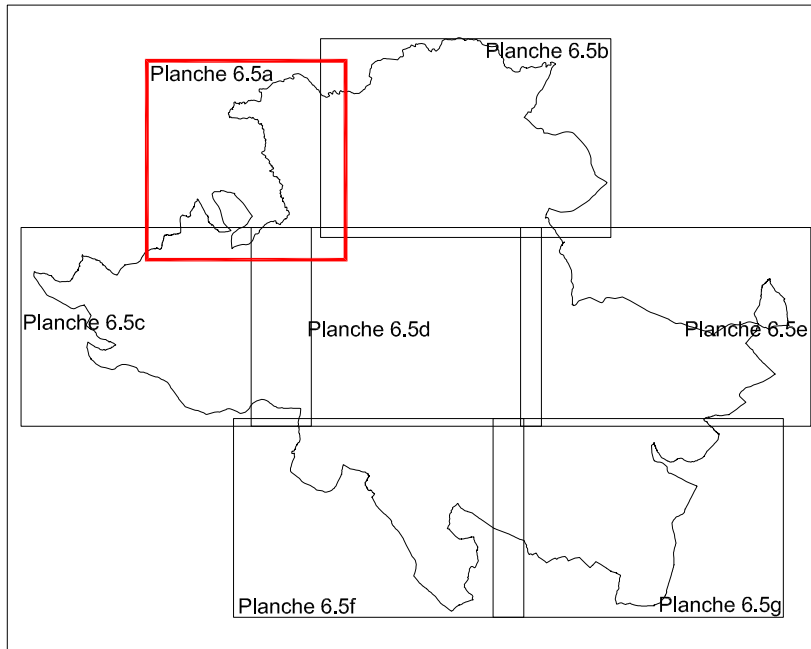


P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME



ELABORATION DE LA REVISION

Arrêté le :
18 Octobre 2016

Approuvé le :

Exécuté le :

VISA
Date : 23 décembre 2016
Le Maire :
Maurice COMBETTES

Carte des contraintes
1:5000

6.5a

- Légende**
- Limites de zone
 - Zones U à urbaniser sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, et dans le respect des OAP
 - Zones Inondables - trame informative (source : DREAL)
 - Bande des 100m repérée au titre de la Loi Littoral
 - Espaces Proches du Rivage repérés au titre de la Loi Littoral
 - Espaces Remarquables repérés au titre de la Loi Littoral (zones Np)
 - Coupsures d'urbanisation repérées au titre de la Loi Littoral
 - Espaces Boisés Classés
 - Bâtiments ou ensemble bâti désignés au titre de l'article L.151.11.2 du CU
 - Éléments isolés de patrimoine (bâti ou arbres remarquables), repérés au titre de l'article L.151.19 du CU
 - Unité Touristique Nouvelle
 - Emplacement réservé
 - Bâtiment d'élevage agricole et périmètre de réciprocity associé
 - Bâtiment d'élevage agricole en projet
 - Habitations de tiers (les plus proches des bâtiments d'activités agricoles)
 - Constructions non encadrées
 - Zones Humides (Sources : Inventaire du Syndicat Mixte du Bassin versant du Visur, Inventaire Evaluation Environnementale - Rural Concept)
 - Zones Natura 2000
- Pour la numérotation associée, se référer à :
l'annexe 1 du rapport de présentation

